



Filière administrative

Les revendications de la CGT PJJ

Montreuil, le 03 novembre 2022

La CGT PJJ a toujours défendu le principe d'une Fonction Publique accessible et garante de réelles perspectives de carrière pour ses agents. C'est pourquoi, nous avons accueilli favorablement l'annonce en mars 2022 d'un **plan de requalification de personnels administratifs de catégorie C en B**, qui nécessiterait aussi d'être élargi aux agents de catégorie B pour pouvoir intégrer la catégorie A.

Fin septembre, le garde des Sceaux dans son discours sur les annonces budgétaires a confirmé la mise en place de ce plan. 580 promotions (par examen professionnel ou liste d'aptitude) viendront s'ajouter aux 320 initiales pour tout le ministère entre 2022 et 2025. **La PJJ bénéficiera de 104 promotions en tout dont 100 sous forme de requalification** (soit 25 par an). Le choix des postes visés par ce plan est largement critiquable car il réduira les opportunités en matière de mobilité.

Si ce plan aurait pu être plus ambitieux, la CGT PJJ prévient qu'une éventuelle requalification en catégorie B de l'intégralité des postes de AA serait une faute socialement injuste. En effet, cela signifierait que plus aucun recrutement d'AA ne serait possible par la suite à la PJJ. Notre organisation syndicale a toujours défendu le maintien d'une catégorie C pour permettre à des agents qui n'ont pas le Baccalauréat d'intégrer la Fonction Publique qui doit socialement restée représentative et accessible.

En revanche, **il est indispensable de revaloriser significativement leurs grilles**

indiciaires clarifier les missions des agents de catégorie C.

L'administration profite bien souvent de l'engagement et du sens du service public de ces agents pour leur en demander toujours davantage.

La **sous-régie** en constitue une des nombreuses illustrations. Comme nous l'a rappelé le directeur adjoint de la PJJ en juin dernier, cette mission était historiquement tenue par des cadres de proximité, puis, peu à peu, cette mission a été transférée aux adjoints administratifs. Or, rien ne les oblige à assumer cette mission qui n'est basée que sur le volontariat de l'agent.

Toutefois, ce plan ne permettra pas de rattraper les injustices liées au refus d'attribution de la NBI ou encore à l'exclusion du Ségur.

Nous le rappelons, les critères posés par le gouvernement ne permettront pas aux personnels de la filière administrative d'intégrer le Ségur de la filière socio-éducative. **Et le faire croire est un leurre!** De même que la seule PJJ ne parviendra pas à obtenir un Ségur pour les filières oubliées, car cela nécessiterait de l'étendre l'ensemble es trois versants de la Fonction Publique. Ainsi, **seule la construction d'un réel rapport de force au niveau de toute la Fonction Publique** permettra de débloquer la situation pour ces oubliés, comme cela l'a permis pour les professionnels de la filière socio-éducative. La DPJJ l'a d'ailleurs bien compris et c'est notamment pour cette raison qu'elle défend davantage une revalorisation des grilles indiciaires du corps de directeur de service.

La CGT PJJ continue donc de revendiquer :

- La revalorisation des grilles indiciaires de la filière administrative
- La NBI pour tous les personnels administratifs qui pourraient en bénéficier au sens des décrets
- La mise en œuvre rétroactive à compter d'avril 2022 d'une revalorisation indemnitaire équivalente à 49 points d'indice pour tous les exclus du Ségur
- La clarification des missions des personnels administratifs
- Une compensation financière pour l'exercice de certaines tâches à responsabilité du type sous-régie